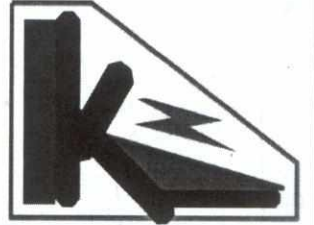


REPUBLIQUE DU
NIGER
Présidence de la
République
AGENCE DU BARRAGE
DE KANDADJI

AVIS DE RECRUTEMENT

N° 04/2023/ABK/PKRESMIN



Recrutement de jeunes cadres à l'Agence du Barrage de Kandadji (ABK)

Dans le souci d'accélérer et de rendre plus efficace la mise en œuvre du Programme Kandadji, le Haut-Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger a été érigé en un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dénommé « Agence du Barrage de Kandadji » (ABK) par décret N°2016-054-PRN du 26 Janvier 2016.

Aux termes de l'article 4 de ses statuts approuvés par décret n° 2016-375/PRN du 22 juillet 2016, l'ABK poursuit une mission de service public qu'est la mise en œuvre, le suivi et la gestion du patrimoine du Programme Kandadji.

Cette mission comporte deux phases :

- Une phase de développement et de mise en œuvre ;
- Une phase d'exploitation et de gestion des activités, ouvrages et équipements.

Dans le cadre de l'accomplissement de cette mission, l'Agence du Barrage de Kandadji envisage la mise en œuvre d'un programme appelé « Programme Jeunes Cadres ».

L'objectif global du recrutement des jeunes cadres est de contribuer, dans l'optique d'un renforcement pérenne des ressources humaines de l'ABK à moyen et long terme, à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés talentueux, en leur offrant l'opportunité de mieux développer leurs compétences et connaître les différentes activités du Programme Kandadji, en même temps qu'ils contribuent pour une efficacité dans la mise en œuvre dudit Programme.

I. PROFIL RECHERCHE

Le recrutement est ouvert aux jeunes diplômés nigériens des deux sexes, remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité nigérienne ;
- Être âgé de 35 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 5 ans, d'une Université ou Grande Ecole de renommée, obtenu avec au moins une mention assez-bien ;
- Être disposé à travailler en milieu rural, à s'installer à Gabou et à effectuer des missions dans la zone du projet ;
- Être apte à travailler efficacement sous pression et en équipe et à s'adapter à un environnement caractérisé par la diversité ;
- Posséder des compétences permettant de travailler dans un environnement numérique et de suivre l'évolution de la technologie ;
- L'aptitude physique pourra être une exigence pour les candidats postulant à certains des postes.

II. EMPLOIS A POURVOIR

Le nombre des postes à pourvoir, tous de niveau Bac+ 5, est de dix-huit (18) répartis tel qu'il suit :

N°	Emplois	Nombre de places
1	Ingénieur génie civil	1
2	Ingénieur génie rural	1
3	Ingénieur électricien	1
4	Ingénieur électromécanicien	1
5	Topographe	1
6	Juriste spécialiste en gestion des Contrats	1
7	Informaticien /spécialiste Base de Données/SIG	1
8	Spécialiste en communication pour le développement	1
9	Ingénieur bâtiments	1
10	Agronome	1
11	Ingénieur hydraulicien	1
12	Ingénieur hydro mécanicien	1
13	Hydrogéologue	1
14	Sociologue	1

15	Auditeur financier et comptable	1
16	Financier	1
17	Comptable	1
18	Ingénieur environnementaliste	1
Total des postes à pourvoir		18

III. MODALITES ET PROCESSUS DE SELECTION

Le recrutement se fera en trois phases :

- o Une présélection des dossiers de candidature. Seuls les candidats présélectionnés seront tenus informés pour la phase suivante ;
- o Un test écrit d'admissibilité à l'issue de la présélection. Les candidats admissibles pour l'entretien seront informés ;
- o Un entretien avec les candidats admissibles à l'issue du test écrit. Seuls les jeunes cadres retenus seront contactés par l'ABK.

Au terme du processus de sélection, les résultats seront affichés dans les locaux de l'ABK, publiés au journal Le Sahel et sur le site web de l'ABK www.kandadji.ne.

IV. CONDITIONS DE TRAVAIL

- A l'issue de son recrutement, un contrat de travail d'un an renouvelable est signé entre l'ABK et le jeune cadre. Après deux années jugées satisfaisantes, le jeune cadre intègre le personnel permanent de l'ABK.
- Le déplacement hebdomadaire du jeune cadre vers Niamey et/ou Gabou est assuré par les moyens de transport mis à la disposition des agents par l'ABK ;
- Il bénéficie des services de soins installés sur la base vie ;
- Le jeune cadre a droit à une rémunération mensuelle. En outre, il bénéficie de la couverture des charges sociales et d'une assurance médicale ;
- Le jeune cadre se dédie exclusivement à son travail et renonce à toute autre activité ; l'ABK se réserve le droit de mettre fin au contrat lorsque le jeune cadre ne fait pas preuve d'assiduité ;
- Le jeune cadre est tenu de respecter le règlement intérieur de l'ABK.

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- o Une demande datée et signée, adressée au Directeur Général de l'Agence du Barrage de Kandadji, décrivant la motivation du candidat avec l'expression de ses centres d'intérêt, ses aptitudes de leadership, ainsi que son engagement à respecter les termes et conditions du contrat de travail ;
- o Un Curriculum vitae daté et signé ;
- o Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- o Une copie légalisée du certificat de nationalité nigérienne ;
- o Une copie légalisée du diplôme académique et/ou de son équivalent.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au :

Bureaux d'ordre/ Agence du Barrage de Kandadji,
Quartier RYAD, Avenue BAWA JAN GORZO (à côté de la plaque avocat) BP 206, Niamey - Niger Tel (227) 20 73 23 13, au plus tard le 05 mai 2023 à 12 heures (heure locale GMT+1) sous pli fermé avec la mention « recrutement de jeunes cadres à l'Agence du Barrage de Kandadji (ABK) »

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut consulter les termes de référence sur le site de l'Agence du Barrage de Kandadji, www.kandadji.ne ou adresser un message à Email : kandadji@intnet.ne. Des renseignements complémentaires pourront être obtenus, du lundi au jeudi, de 09 heures à 16 heures auprès du Département Administratif, Financier et Comptable / Agence du Barrage de Kandadji.

Le Directeur Général
Amadou HAROUNA